

Les casques de sécurité

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Produits](#) / [Protection de la tête](#)

Les casques de sécurité



Sur le marché français de la protection de la tête, qui s'élève

à 22,2 millions d'euros (source Synamap 2009), les casques de chantier représentent environ un tiers des ventes soit 6,7 millions d'euros. En volume, près de 1,5 millions d'unités sont vendues annuellement, un chiffre qui est en augmentation ces dernières années. En effet, du fait d'une prise de conscience progressive des employeurs et de leurs employés de la nécessité de se protéger, le taux de port de casques de chantier progresse favorablement. Bien que les distributeurs considèrent encore ces produits comme des consommables peu techniques, les fabricants proposent aujourd'hui une offre complète qui comprend aussi bien des casques d'entrée de gamme que des références à forte valeur ajoutée.

Pour ce panorama, nous vous proposons de passer en revue différents modèles présents sur le marché du bâtiment, sachant qu'une grande partie de ces casques peuvent également être utilisés en industrie même s'il peut y avoir quelques exclusions (des casques haute température dans l'industrie, plus communément des casques contre les arcs électriques dans le bâtiment...).

Le poids et le confort du port

La majorité des casques, environ 80%, sont fabriqués en polyéthylène haute-densité, un plastique qui affiche une bonne résistance aux chocs et un prix attractif. Depuis quelques années, les industriels proposent des versions en ABS, un plastique nouvelle génération qui présente une plus grande absorption des chocs pour un poids considérablement réduit, 300 grammes environ contre 350 à 400 grammes pour un modèle en polyéthylène. Ce facteur poids est d'ailleurs aujourd'hui le principal critère d'achat pour les professionnels. Les fabricants ont ainsi travaillé sur l'ergonomie des casques pour qu'il y ait une meilleure répartition des masses sur la tête, le poids devant être dans l'axe longitudinal du corps pour éviter les douleurs.

Outre le poids, les professionnels accordent de plus en plus d'importance au critère de confort. Les coiffes en polyéthylène, qui malgré une certaine souplesse épousent difficilement la boîte crânienne, sont ainsi remplacées sur les versions moyen et haut de gamme par des coiffes textiles. Constituées de bandes de tissu souples, elles s'adaptent à toutes les têtes, évitant ainsi

une sensation de lourdeur, et ne conduisent ni la chaleur ni le froid.

Concernant les serre-nuques, les casques d'entrée de gamme sont équipés de bandes striées (ou crantées) qui ont tendance à glisser sur les cheveux et donc à n'avoir qu'une relative stabilité sur la tête. Pour contrer ce phénomène, les fabricants commercialisent de plus en plus des modèles avec bandes réglables à crémaillère qui sont recouvertes d'une bande en mousse, évitant ainsi tout glissement du casque tout en protégeant l'utilisateur du frottement du mécanisme sur la nuque.

Contrairement à d'autres pays, les Etats-Unis par exemple, le design des casques demeure encore en France un critère de choix secondaire. Toutefois, à l'instar de ce qui s'opère sur les chaussures de protection, de plus en plus de fabricants tentent de soigner le dessin de leurs modèles pour inciter les professionnels à un port plus régulier.

Une norme principale

D'un point de vue normatif, les casques n'ont pas une durée de vie à proprement parlé. En effet, la norme EN 397 relative à tous les casques indique l'obligation par le fabricant de préciser la période d'obsolescence du casque, c'est-à-dire sa durée de vie technologique. Cette durée de préconisation, qui peut atteindre cinq ans, doit être clairement identifiable sur la fiche informative du produit.

A noter que si les casques sont régis par la norme EN 397 propre aux casques de chantier, ils peuvent également répondre à d'autres exigences comme les normes EN 14052 (casque de protection haute performance en milieu industriel), EN 50365 (isolé électriquement jusqu'à 1 000 volts – casques non ventilés) ou EN 13463 (utilisable en milieu Atex). D'une façon générale, la norme EN 397 est suffisante et nécessaire mais le respect de la norme EN 14052, édictée en 2005, peut être imposé sur certains chantiers, comme la démolition, voire par certaines sociétés du BTP.

Nicolas Desbordes

Casques/casquettes : deux poids, deux mesures

Contrairement aux casques qui protègent l'utilisateur d'un projectile en mouvement, les casquettes sont préconisées pour protéger un individu qui va au contact d'un choc fixe. Souvent, utilisées dans le second-œuvre par les artisans qui travaillent dans des endroits exigus, les casquettes n'ont surtout pas vocation à remplacer le casque de chantier. Elles sont en effet anti-heurt, anti-scalp, anti-écorchure mais en aucun cas anti-choc.

Les tests obligatoires réalisés avant la commercialisation du produit sont donc différents et, par rapport aux données visibles dans l'encadré traitant des normes EN 397 et EN 14052 relatives aux casques de protection, les valeurs demandées par la norme EN 812 régissant les casquettes anti-heurt sont sans comparaison. En effet, une casquette ne doit protéger que d'un impact dû à un outil plat de 5 kg tombant de 25 cm et d'une pénétration provenant d'un outil pointu de 500 g tombant d'une hauteur de 50 cm.

Les normes EN 397 et EN 14052

Les casques de chantier sont régis depuis 1995 par la norme européenne EN 397. Depuis 2005, une nouvelle norme EN 14052 a été édictée pour les environnements de travail qui exigent une forte protection aux chocs. Les tests demandés sont plus exigeants et surtout incluent des essais d'absorption des chocs et de résistance à la pénétration provenant d'impacts latéraux sur le casque.

	EN 397	EN 14052
Absorption des chocs		
Hauteur de chute sur le sommet sur casque	1 mètre	2 mètres
Masse et forme de l'outil	hémisphérique 5 kg	hémisphérique 5 kg
Hauteur de chute sur le côté du casque*	—	1 mètre
Masse et forme de l'outil	—	hémisphérique 5 kg
Résistance à la pénétration		
Hauteur de la chute sur le sommet du casque	1 mètre	2,5 mètres
Masse de l'outil	pointu 3 kg	pointe sur base plate 1 kg
Hauteur de chute sur le côté du casque*	—	1 mètre
Masse de l'outil	—	pointe sur base plate 1 kg



Le casque MK8 Evolution de JSP obéit à la norme EN 14052. D'un poids de 500 g, il possède une coque en HDPE, une coiffe textile polyester et microfibre et un serre-nuque à crémaillère.

* Une face testée : côté gauche, côté droit, devant ou derrière avec une inclinaison comprise entre 15 et 60°



MSA Gallet - V-Gard 500

Norme : EN 397, EN 5065, EN 13463

Matériau de la coque : ABS avec stabilisateur d'UV

Matériau de la coiffe : textile 4 points

Poids : 350 g

Durée de préconisation : 5 ans

Serre-nuque : crémaillère avec molette large adaptée au port de gants

Fentes : universelles 30 mm

Accessoires : support de lampe frontale ou de côté, jugulaire 2 ou 3 points, personnalisation par tampographie.

Spécialisé dans la fabrication de produits de détection des gaz, le groupe MSA a profité du rachat de la société CGF Gallet pour étendre son savoir-faire à la protection de la tête. Aujourd'hui MSA France, dont le siège est basé à Châtillon sur Chalaronne, conçoit et commercialise des casques de protection pour différents secteurs d'activité, que ce soit pour les mines, la sécurité civile ou depuis peu pour le bâtiment avec le lancement de la gamme V-Gard présente sur le marché nord-américain depuis 1964.

Sofop-Taliplast - Oceanic



Norme : EN 397

Matériau de la coque : polyéthylène haute-densité

Matériau de la coiffe : polyéthylène basse-densité ou textile

Poids : 370 g

Durée de préconisation : 5 ans

Serre-nuque : glissière ou crémaillère

Fentes : universelles

Accessoires : supports pour lunettes, casque anti-bruit, écran de protection, jugulaire, lampe frontale

Fabricant français d'outillages à main, la société Sofop-Taliaplast conçoit également de nombreuses références de signalisation et d'équipements de protection individuelle. Pour la fabrication des casques, elle s'appuie sur un outil industriel performant grâce auquel elle est capable de réaliser elle-même l'injection plastique et le moulage d'ABS.

Singer Frères - HG 902



Norme : EN 397

Matériau de la coque : ABS

Matériau de la coiffe : polyéthylène et textile

Poids : 427 g

Durée de préconisation : 3 ans

Serre-nuque : crémaillère

Fentes : universelles

Accessoires : supports pour lunettes et casques anti-bruit

D'abord fabricant de gants de protection, la société Singer Frères propose aujourd'hui une gamme complète d'EPI que ce soit pour la protection des pieds, de la main, du corps et bien entendu de la tête. Pour cette dernière famille, elle se présente comme un partenaire des distributeurs avec de nombreuses références de lunettes, casques anti-bruit et casques de chantier.



Centurion - Casque monteur

Norme : EN 397

Matériau de la coque : ABS

Matériau de la coiffe : textile six points

Poids : 300 g

Durée de préconisation : 5 ans

Serre-nuque : glissière ou crémaillère

Fentes : supports pour lunettes, casque anti-bruit

Accessoires : jugulaire quatre points d'attache

Fondé en 1879 aux Etats-Unis, le groupe Centurion s'est d'abord illustré dans la fabrication de casques pour mineurs puis pour les militaires, les ouvriers de chantiers navals et enfin pour les motards. Dans les années 1990, il décide de concentrer ses efforts sur le secteur industriel avec la production de casques de sécurité et d'accessoires pour le visage et la protection de l'ouïe. Reconnue à l'échelle mondiale, la marque Centurion est aujourd'hui commercialisée sur les cinq continents.



Delta Plus - Baseball Diamond

Norme : EN 397, EN 50365

Matériau de la coque : ABS

Matériau de la coiffe : textile huit points

Poids : 368 g

Durée de préconisation : 5 ans

Serre-nuque : glissière

Fentes : universelles

Accessoires : bandes rétro-réfléchissantes

Depuis plus de trente ans, Delta Plus développe, fabrique et distribue des EPI sous plusieurs marques (Panoply, Venitex...) qui allient qualité, confort, technicité, ergonomie et design. Son catalogue regroupe aujourd'hui plus de 1 500 références qui sont conçues dans ses sept sites de fabrication. Bénéficiant d'une grande notoriété en Europe, l'entreprise est présente à l'international via vingt filiales de distribution qui lui permettent d'être proche de ses 10 000 clients.



Petzl - Vertex ST

Norme : EN 397, EN 50365

Matériau de la coque : ABS

Matériau de la coiffe : textile six points

Poids : 445 g

Durée de préconisation : 10 ans

Serre-nuque : crémaillère à deux molettes

Fentes : universelles

Accessoires : supports pour lunettes, visière et lampe frontale

La société française Petzl concentre sa fabrication sur deux secteurs d'activité : le sport (alpinisme, escalade, spéléologie, course à pieds...) et le travail en hauteur (accès sur corde,

toits...). Basée à Crolles, près de Grenoble, elle propose, dans le domaine de la verticalité, de nombreux EPI comme des harnais, des mousquetons, des descendeurs et bien entendu des casques qui sont le plus souvent commercialisés avec une lampe frontale, une autre spécialité de l'entreprise



JSP France – Evolite

Norme : EN 397

Matériau de la coque : ABS

Matériau de la coiffe : textile

Poids : 299 g

Durée de préconisation : 5 ans

Serre-nuque : crémaillère

Fentes : universelles

Accessoires : lunette, porte badge, porte led, réfléchif et jugulaire quatre points disponibles en option

Créée à Oxford en 1964, la société JSP bénéficie en Europe d'une grande notoriété dans la fabrication et la commercialisation d'équipements de protection pour la tête. Grâce à un service R&D entièrement intégré, elle propose des produits qui répondent aux exigences normatives européennes et américaines aussi bien dans le secteur industriel que dans celui de la construction. Présente en France depuis 2006 via un bureau commercial basé à Vénissieux, elle est depuis avril dernier distribuée sur notre territoire par la société Difac SAS.